



La vie n'est pas toujours belle mais sans la vie rien n'est beau.

(droits réservés d'auteur Pascal COTO – février 2009)

Les patients atteints de mucoviscidose ont besoin de vous. **Rejoignez l'association « LA BREIZH DE L'ESPOIR, brûlons la mucoviscidose ».**

10 square de Terre Neuve – 35200 RENNES
Téléphone : 06.25.81.39.94. - E-Mail : asso-lbde@gmx.com

Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine à RENNES (35)
sous le n° W353007256 le 13 février 2009.

Publication au Journal Officiel sous le n° 365/20090009 le 28 février 2009
Reconnue organisme d'intérêt général à caractère social sous le n° 2009/095 le 16 juin 2009.
Identifiant SIREN n°751 183 880.

Pourquoi

- Vous soutenez la recherche contre la maladie,
- Vous aidez le Centre de Ressources et de Compétences de la Mucoviscidose,
- Vous améliorez la qualité de vie des patients par une aide financière ou la réalisation d'un rêve,
- Vous permettez à l'association de participer annuellement au Téléthon par un don.

Comment

- En vous connectant sur www.labreizhdelespoir.fr (paiement sécurisé – frais à la charge de l'association),
- En renvoyant ce bulletin complété à l'adresse ci-dessus avec votre chèque (ordre 'La Breizh de l'Espoir'),
- En sollicitant un prélèvement mensuel ou annuel (joindre un RIB/IBAN).

Avantages

- Vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66 % de votre don (*),
- Vous restez libre de renouveler votre don (hors prélèvement, pas de tacite reconduction),
- Vous devenez adhérent pour un an dès que votre don est enregistré (égal ou supérieurs à 20 euros),
- Vous bénéficiez d'un accueil privilégié lors de nos manifestations.

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
E-MAIL : @ TÉLÉPHONE :

CHÈQUE
(à l'ordre de 'La Breizh de l'Espoir')

NUMERAIRE

Pour un PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
Contactez nous.

Date :

JE CHOISIS

MONTANT DU DON : euros.

Signature

Pour que nous soyons plus fort, JE PARRAINE

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
E-MAIL : @ TÉLÉPHONE :

CHÈQUE
(à l'ordre de 'La Breizh de l'Espoir')

NUMERAIRE

Pour un PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
Contactez nous.

Date :

JE CHOISIS

MONTANT DU DON : euros.

Signature

Vous pouvez laisser un commentaire :

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE :

CAS N°1 : JE CONTINUE À FAIRE MON DON HABITUEL EN 2019

- Janvier 2020 : je reçois un acompte de 60% de la réduction d'impôt calculé sur la base de mon don fait en 2018
- Avril/juin 2020 : je fais ma déclaration de revenu en mentionnant mon don de 2019
- Septembre 2020 : Restitution du solde de ma réduction d'impôt relative au don fait en 2019

CAS N°2 : JE FAIS UN DON POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2019

- Avril/juin 2020 : je fais ma déclaration de revenu en mentionnant mon don de 2019
- Septembre 2020 : Restitution de l'intégralité de ma réduction d'impôt relative au don fait en 2019

CAS N°3 : JE DÉCIDE DE NE PLUS FAIRE DE DON EN 2019

- Janvier 2020 : je reçois un acompte de 60% de la réduction d'impôt calculé sur la base de mon don fait en 2018
- Avril/juin 2020 : je fais ma déclaration de revenu en mentionnant l'arrê de mon don
- Septembre 2020 : je reverse l'acompte de 60% reçu en janvier à l'administration fiscale

(*) Dans un but économique et écologique, votre reçu fiscal vous sera adressé par voie informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous bénéficiez d'un droit de regard sur les informations personnelles conservées sur nos bases. Pour toute demande bien vouloir s'adresser à : asso-lbde@gmx.com.